



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
112<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



Deuxième Commission permanente  
Développement durable,  
financement et commerce

C-II/112/DR-rev  
11 février 2005

LE ROLE DES PARLEMENTS DANS LA MISE EN PLACE DE MECANISMES  
INTERNATIONAUX NOVATEURS DE FINANCEMENT ET DE COMMERCE PROPRES  
A PERMETTRE LE REGLEMENT DU PROBLEME DE LA DETTE ET LA REALISATION  
DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

*Avant-projet de résolution révisé établi par les co-rapporteurs  
M. Osvaldo Martínez (Cuba) et M. Robert del Picchia (France)*

*L'avant-projet de résolution révisé est constitué de trois sections distinctes :*

- *La section A rassemble tous les paragraphes arrêtés conjointement par les deux co-rapporteurs;*
- *La section B regroupe des paragraphes supplémentaires proposés par M. O. Martínez auxquels l'autre co-rapporteur ne souscrit pas totalement;*
- *La section C contient des paragraphes supplémentaires proposés par M. R. del Picchia auxquels l'autre co-rapporteur ne souscrit pas totalement.*

## Section A

La 112<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

1) *rappelant la Déclaration des Présidents de parlements nationaux intitulée "La vision parlementaire pour la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire" adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2000,*

2) *rappelant en outre la Déclaration du Millénaire en date du 8 septembre 2000, qui énonce les huit objectifs assortis de délais et de chiffres précis, connus sous le nom Objectifs du millénaire pour le développement, en tant que critères fixés d'un commun accord par la communauté internationale pour l'élimination de la pauvreté, ainsi que les Rapports sur le développement humain établis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),*

3) *rappelant les Déclarations finales des conférences spécialisées de l'ONU et notamment la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en 2002, le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, et la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles (Belgique) en 2001,*

- 4) rappelant la Déclaration adoptée par 120 pays à l'issue de la réunion consacrée à la lutte contre la faim et la pauvreté (New York, 20 septembre 2004), et le rapport de septembre 2004 du Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement,
- 5) rappelant les résolutions de l'Union interparlementaire, en particulier celles adoptées par la 73<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Lomé, 1985) - Le rôle des Parlements et leur contribution à l'élimination de la pauvreté par l'allègement du fardeau de la dette internationale; par la 74<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Ottawa, 1985) - La contribution des parlements à la détermination des mesures et actions à entreprendre pour éliminer le fardeau de la dette étrangère qui pèse sur les pays en développement; par la 88<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Stockholm, 1992) - Nécessité d'apporter une solution radicale au problème de la dette du monde en développement; et par la 102<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Berlin, 1999) - La nécessité de réviser l'actuel modèle financier et économique mondial ainsi que le document final de la Conférence interparlementaire "Un dialogue Nord-Sud pour un monde prospère" tenue par l'Union interparlementaire à Ottawa en 1993, par la 107<sup>ème</sup> Conférence (Marrakech, 2002) – Le rôle des parlements dans la définition des politiques publiques à l'ère de la mondialisation, des institutions multilatérales et des accords commerciaux internationaux, par la 108<sup>ème</sup> Conférence (Santiago du Chili, 2003) sur le rôle et place des parlements dans le renforcement des institutions démocratiques et le développement humain dans un monde fragmenté et par la 109<sup>ème</sup> Assemblée (Genève 2003) sur les biens publics mondiaux : un nouveau défi à relever pour les parlements,
- 6) considérant que le rôle des parlements dans la réalisation des huit OMD est crucial et que l'adoption de la législation correspondante et l'approbation des crédits budgétaires appropriés sont indispensables;
- 7) vivement préoccupée par le fait qu'en l'état actuel des choses, le financement des objectifs du millénaire, et donc leur mise en œuvre, n'est pas assuré,
- 8) remarquant que la croissance économique, l'allègement de la dette et l'aide publique au développement - les trois sources principales de financement du développement - n'aboutissent pas à générer les 50 à 100 milliards de dollars annuels supplémentaires que nécessitent la réalisation des Objectifs du millénaire,
- 9) constatant que les engagements en matière d'aide au développement (0,7 % du PIB) ne sont toujours pas globalement respectés, mais notant avec satisfaction les engagements pris par certains pays d'aboutir d'ici à 2010 à leur respect,
- 10) notant qu'en dépit des progrès en matière d'annulation de dette, réalisées de manière bilatérale ou multilatérale dans le cadre des institutions de Bretton Woods, la charge de la dette demeure une contrainte majeure et un obstacle au développement humain,
- 11) convaincue que la mondialisation est à la fois source de possibilités et de défis pour tous les pays et qu'elle a une incidence sur la vie quotidienne des gens,
- 12) constatant l'importance croissante du commerce international et des investissements et de leur influence directe sur le développement et le bien-être des nations du monde entier, et préoccupée par le fait que l'actuel système international d'échanges et d'investissements apparaît comme faussé au profit des pays développés et pose des problèmes à de nombreux pays en développement,

- 13) *notant une certaine prise de conscience depuis la réunion de Doha qui a mis au centre des négociations les intérêts et préoccupations des pays pauvres et élaboré un "programme de Doha pour le développement",*
- 14) *se félicitant du déblocage des négociations au sein de l'OMC après l'échec de la réunion de Cancún par l'Accord de Genève en juillet 2004,*
- 15) *néanmoins préoccupée par les nombreuses incertitudes qui demeurent,*
- 16) *constatant l'insuffisance criante des ressources actuellement disponibles pour la réalisation d'ici 2015 des ODM, et soulignant la responsabilité des gouvernements et des parlements qui les contrôlent, de respecter les engagements pris en 2000 au Sommet du Millénaire,*
1. *prie instamment les Parlements membres de l'UIP dont les gouvernements ont approuvé la Déclaration du Millénaire de soutenir la réalisation des ODM dans leurs pays en allouant des fonds aux programmes ODM dans leurs budgets nationaux;*
  2. *encourage les parlements des pays développés à exiger de leurs gouvernements le respect des engagements en matière d'aide au développement;*
  3. *incite les parlements des pays en voie de développement à contrôler que leurs gouvernements mobilisent les ressources nécessaires au développement, luttent contre la corruption, poursuivent la réforme des institutions, adoptent des politiques économiques et sociales propres à stimuler la croissance, établissent des stratégies nationales qui recentrent les politiques sur les ODM, promeuvent la démocratie, les droits de l'homme et se conforment aux principes de la bonne gouvernance;*
  4. *encourage les gouvernements des pays développés et des pays en développement à présenter des rapports annuels sur l'application et la mise en œuvre de ces stratégies;*
  5. *suggère que le même type de démarche (stratégie et rapport) soit prévu au niveau régional;*
  6. *incite les pays donateurs, notamment les membres de l'OCDE, à établir des rapports sur la mise en œuvre de l'objectif 8 des ODM (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) qui démontrent la réalité de leur action en faveur de ces objectifs;*
  7. *suggère que ces rapports donnent lieu à l'organisation d'un débat parlementaire national et, le cas échéant, régional;*
  8. *souligne le caractère insupportable de la dette pour un grand nombre de pays en développement et demande instamment une accélération des procédures d'annulation;*
  9. *suggère d'établir un lien entre l'annulation de la dette et l'affectation des ressources ainsi dégagées à des investissements visés par les ODM notamment en matière de santé, d'éducation et d'égalité entre les sexes*

10. recommande l'étude d'autres mécanismes propres à aider les pays qui doivent faire face à un fort endettement mais qui sont trop grands ou qui ont un revenu par habitant trop élevé pour pouvoir bénéficier d'une assistance au titre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés;
11. souhaite que les attentes des pays en développement soient systématiquement prises en compte dans les négociations commerciales internationales en cours dans le cadre de l'OMC, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de revenus durables;
12. souligne le rôle central des parlements, incarnation de la souveraineté populaire, pour exprimer la volonté des peuples dans les forums internationaux;
13. recommande aux parlements membres de l'Union interparlementaire la mise en place de commissions spécialisées dans le suivi des négociations commerciales internationales et de contrôle de l'action des gouvernements;
14. demande aux gouvernements d'informer complètement le parlement de l'état des négociations et de leurs enjeux;
15. demande à l'UIP, en liaison avec l'OMC de contribuer au renforcement des capacités des parlements dans ce domaine;
16. suggère aux gouvernements d'inclure des parlementaires dans les délégations de l'Exécutif participant aux réunions ministrielles de l'OMC;
17. se félicite vivement de la Déclaration adoptée par 120 pays le 20 septembre 2004 à l'ONU qui vise notamment à soutenir la mise en place de nouveaux instruments internationaux de financement des ODM;
18. suggère de privilégier l'instauration d'une fiscalité internationale par l'intermédiaire d'un traité dont la ratification serait autorisée par les parlements;
19. demande à la Conférence des présidents qui se tiendra à l'ONU en 2005 de suivre cette question.

\* \* \*

## **Section B (propositions de M. O. Martínez)**

### **Nouveaux alinéas 5bis) et 5ter)**

Ajouter deux nouveaux alinéas après l'alinéa 5 comme suit :

vivement préoccupée par le fait que plus de 1,2 milliards de personnes – soit une personne sur cinq dans le monde - survivent avec moins d'un dollar par jour et que, durant les années 90, 54 pays ont régressé en matière de pauvreté et étaient plus pauvres à la fin de la décennie qu'en 1990,

préoccupée par le fait que, même si l'on réussissait à réduire de moitié la proportion des personnes en situation de pauvreté extrême à l'horizon 2015 par rapport à 1990, il est clair que 900 millions de personnes au moins continueront à vivre dans le dénuement total dans le monde sous-développé,

Nouvel alinéa 6bis)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 6 comme suit :

*faisant observer* que, pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 et pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, il faudrait que les niveaux de croissance annuelle des pays sous-développés se situent entre 6 et 8% durant la prochaine décennie,

Nouvel alinéa 11bis)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 11 comme suit :

*observant* que de nombreux pays sous-développés sont de plus en plus exclus des flux commerciaux et des flux de capitaux, alors que la polarisation sociale et la pauvreté de ces pays atteignent des niveaux extrêmement inquiétants,

Nouvel alinéa 12bis)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 12 comme suit :

*constatant* que ces derniers temps de nombreuses propositions sont apparues à propos de la nécessité de prendre des mesures pour combattre la faim et la pauvreté dans le monde qui était déjà inscrites à l'agenda international des dernières décennies,

Nouvel alinéa 15bis)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 15 comme suit :

*considérant* que, si l'on veut vraiment parvenir au développement général des peuples, les parlementaires devront mener campagne sur la nécessité de respecter les engagements internationaux déjà pris en matière de développement, en étudiant des stratégies qui engendrent des changements profonds dans le financement de l'APD et qui garantissent l'accès aux nouvelles technologies, et en envisageant de nouveaux mécanismes financiers adaptés, s'ajoutant aux mécanismes existants,

\* \* \*

**Section C (propositions de M. R. del Picchia)**

Nouvel alinéa 15bis)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 15 comme suit :

*considérant* qu'il s'agit de mettre en place une ressource nouvelle additionnelle aux mécanismes existant, qui soit à la fois prévisible, concessionnelle et stable,

Paragraphe 16 du dispositif

Modifier le paragraphe comme suit :

16. *se félicite vivement de la Déclaration adoptée par 120 pays le 20 septembre 2004 à l'ONU qui vise notamment à soutenir la mise en place de nouveaux instruments internationaux de financement des ODM, qui soient à la fois prévisibles, concessionnels et stables;*